

# “PAS SI BÊTES”

De se déplacer  
sur l'île de Ré  
quand on est  
saisonnier

## En voiture ou en deux-roues motorisés

Traversez le pont

- et bénéficiez de la tarification spéciale pour les salariés domiciliés sur le continent et travaillant sur l'île de Ré

Modalités différentes selon les contrats de travail.



NOMBRE DE PASSAGES	TARIFS	DURÉE DE VALIDITÉ
En voiture		
15 passages	10 €	1 mois
30 passages	18 €	2 mois
40 passages	22 €	4 mois
230 passages	118 €	1 an
En deux-roues motorisés		
40 passages	12 €	4 mois

Informations sur le site du Département :  
[www.charente-maritime.fr](http://www.charente-maritime.fr)

Rubrique les transports et les routes  
> section **Tarifs Pont de Ré**

☎ 05 46 00 51 10

@ [info@charente-maritime.fr](mailto:info@charente-maritime.fr)

🏠 Pont de Ré, bâtiment administratif  
gare de péage

Stationnez gratuitement votre voiture

- sur le parking du Belvédère et empruntez les transports en commun

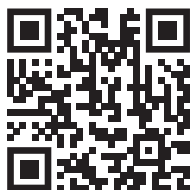
(voir détail au verso)





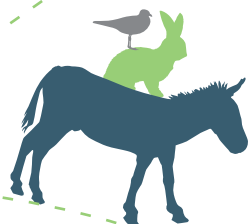
## En transport en commun

- Empruntez la ligne régulière n°3 ou les lignes régulières 3A et 3B en été  
Desserte des 10 villages
- Utilisez les navettes gratuites du réseau Respi'Ré
- Tarification lignes 3, 3A et 3B
  - Abonnements hebdomadaires mensuels : trajets illimités
  - Tarification spéciale pour les moins de 28 ans



Informations sur [www.cdciiledere.fr](http://www.cdciiledere.fr)  
☎ 0 970 870 870 (appel non surtaxé)

Trouvez votre itinéraire  
facilement !



## En covoiturage

- Pensez à Rézo Pouce, le réseau d'auto-stop organisé !  
28 arrêts proposés sur l'île de Ré  
Informations sur [www.rezopouce.fr](http://www.rezopouce.fr)
- Retrouvez vos covoitureurs sur les aires de covoiturage  
De chaque côté du pont : Parking du Belvédère (côté La Rochelle)  
et Sablanceaux (côté île de Ré)

## En vélo

- Découvrez les 138 km d'itinéraires cyclables  
sur l'ensemble de l'île de Ré
- Demandez la carte des pistes cyclables  
disponible gratuitement dans les bureaux  
d'accueil touristique ou téléchargeable sur  
le site de la Communauté de communes

